



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
Le 18 novembre 2024 à 16 h**

Point 13 - Procédure pour la période de questions d'une durée maximale de 20 minutes.

Levez la main et vous serez invité à vous rendre au micro.

- Poser une question et une seule sous-question
- Maximum une minute
- Droit à une nouvelle question lorsque toutes les personnes le demandant l'auront fait à tour de rôle jusqu'à la fin de la période de questions.

Responsable

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT

1.1 Constatation de l'avis de convocation et ouverture de la séance extraordinaire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Aucun

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Autorisation de signature d'un acte notarié : Cession de priorité d'hypothèque et de droit de résolution

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Aucun

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Aucun

7. PARCS ET BÂTIMENTS

7.1 Aucun

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1 Aucun

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 \$) pour la réparation d'un bris majeur du camion autopompe-citerne 212

10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Aucun

11. TRANSPORT

11.1 Aucun

12. AUTRES SUJETS

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE